



04/06/2010 – 19:47

Les droits des peuples autochtones de Papouasie occidentale

Voilà ci-dessous un échange que j'ai eu avec la Commission européenne dans le cadre d'une réunion de la sous-commission DROI hier, le 3 juin:

NKN : « **Survival**, relayant les alertes de l'association pan-indonésienne AMAN (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara), révèle que l'Indonésie est en train de mettre en place un programme – le Meraukee Integrated Food and Energy Estate (MIFEE) – visant à confisquer **1,6 millions d'hectares** de terres en Papouasie (Nouvelle-Guinée Occidentale), dans le but de les convertir en terres agricoles. Les zones affectées constituent le territoire Anim-ha, appartenant aux peuples indigènes de Malind.

Ce programme économique de très grande échelle n'a pas obtenu le consentement des populations autochtones, alors qu'il **ne peut qu'aggraver leur situation en termes de droits humains**, mettre en cause la souveraineté alimentaire de ces peuples de chasseurs-cueilleurs, les réduire en minorité sur leur propre territoire et aboutir à la disparition de leur mode de vie et de leurs traditions culturelles. Ce projet se fait donc en violation des droits territoriaux des peuples indigènes de Papouasie, territoire occupé par l'Indonésie depuis 1963, et est en contradiction avec la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (confer tout particulièrement l'article 32), texte pourtant soutenu par l'Indonésie.

Ce programme est également **très négatif en termes environnementaux** dès lors qu'il va détruire un territoire forestier très étendu. Les forêts sont des puits à carbone, et leur maintien est donc un élément essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, comme en témoigne le mécanisme REDD, dont le principe est d'ailleurs soutenu par le Parlement européen (voir par exemple la Résolution du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'UE pour la Conférence de Copenhague sur le Changement Climatique).

J'aimerais donc savoir si la Commission est informée de ces projets du gouvernement Indonésien, et si oui, quelle est sa position ?

Plus largement, quelles sont les initiatives prises par la Commission pour faire respecter la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones ? Y fait-elle référence, notamment dans ses relations bilatérales avec l'Indonésie ou dans le cadre des discussions multilatérales lors des forums internationaux ?

Enfin, dans la perspective de REDD, la Commission a-t-elle l'intention de soulever ce problème de la déforestation ? »

Charles-Michel Geurts, représentant de la Commission : « Merci à Mme Kiil-Nielsen pour sa question sur un sujet important, les droits des peuples indigènes. Mon collègue Pedro Martinez Vargas va vous répondre dans un instant sur la question spécifique sur l'Indonésie. Pour ma part, vu que vous posez une question générale sur les initiatives prises par la Commission en la matière je vais très rapidement vous recadrer la politique générale de l'Union européenne en la matière, pour vous dire que **les questions relatives aux droits des peuples indigènes sont devenues maintenant partie**

intégrante de notre politique extérieure des droits de l'homme. Et bien sûr la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes de 2007 est vraiment devenue notre point de référence principal. Nous essayons de *mainstreamer*, comme on dit en mauvais français, la question des droits des peuples indigènes tant dans notre action bilatérale que dans notre action multilatérale.

Dans notre **action multilatérale** cela veut dire que nos États membres se coordonnent de plus en plus pour faire systématiquement des interventions et être proactifs dans les forums intergouvernementaux des Nations Unies, que ce soit la troisième commission à New York ou le Conseil des droits de l'homme à Genève. Pour notre part nous soutenons fortement le travail de fond et les programmes des Nations Unies en la matière, et notamment à travers le soutien financier à l'OIT pour promouvoir les droits des peuples indigènes et tribaux. Nous attachons une attention particulière au travail des procédures spéciales des Nations Unies en la matière, et notamment le travail du professeur Anaya, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme et libertés fondamentales des peuples indigènes. Bien sûr, le Forum permanent des Nations Unies sur les questions indigènes est une occasion clé et nous nous réjouissons du momentum que la déclaration 2007 a connu lors du forum à New York le mois passé, avec des pays très importants qui ont rejoint la déclaration, c'est le cas de la Nouvelle Zélande ; qui ont donné des signes plus positifs, c'est le cas des États-Unis ; et d'autres pays tels la Colombie qui également ont participé à cet effort pour rejoindre la déclaration. Cela étant très important.

Sur le **plan déclaratif**, nous prenons soin chaque année d'avoir une déclaration du Commissaire pour les Relations extérieures lors de la Journée internationale sur les peuples indigènes qui tombe malheureusement à un mauvais moment. C'est le 9 août. Ça ne donne pas la meilleure visibilité à cette question importante. Et donc nous allons representer une telle déclaration à Mme Ashton cette année-ci.

Sur le **plan bilatéral**, nous essayons d'inclure et de travailler avec les *desks* géographiques pour inclure cela dans les stratégies de développement des pays en cause. C'est un premier axe. L'autre axe est bien sûr d'utiliser le dialogue spécifique « droits de l'homme », et notamment sur l'Indonésie nous allons ouvrir un nouveau dialogue « droits de l'homme » avec ce pays. La première session aura lieu ce mois-ci, en juin. Les dialogues « droits de l'homme » bilatéraux avec les pays pour qui les questions indigènes sont importantes est un de nos vecteur importants pour adresser ces questions avec ces pays. Je soulignerais également le rôle de l'Instrument démocratie et droits de l'homme qui finance des actions en matière de droits des peuples indigènes, actions ciblées vis-à-vis des organisations internationales, des ONGs en la matière ainsi que des organisations indigènes. Un des axes particuliers jusqu'à présent a été de financer la participation des ONG et des représentants des peuples indigènes lors des manifestations et des réunions de l'ONU en la matière pour s'assurer qu'ils aient directement une voix aux discussions multilatérales. »

NKN : « J'étais personnellement dans la délégation qui a participé au forum de l'ONU sur les peuples indigènes. Je pense qu'il serait important, parce que c'est une chose que j'ai pu entendre, que l'Union européenne, dans les pays où existent des peuples autochtones, soit davantage à l'écoute de leurs représentants par le biais des délégations qui se déplacent dans les différents pays avec lesquels nous avons donc des relations. J'ai pu entendre, de la part de représentants qui étaient donc à New York, que nous avons trop tendance à nous contenter de contacts et de relations avec les associations « bruxelloise », entre guillemet. On nous demande de faire l'effort d'avoir directement des relations avec les associations qui sont dans les pays concernés, sur place, et pas seulement avec celles qui sont présentes au Parlement ou autour du Parlement. Donc ça je tenais à le transmettre. Ça m'a été demandé. Et c'est vrai que les délégations sont une opportunité pour inscrire systématiquement cette question, quand il y a bien évidemment des peuples autochtones dans le pays où se rendent les délégations officielles du Parlement. Donc voilà ce que je voulais ajouter. Je vous remercie pour votre réponse. »

Charles-Michel Geurts : « Je prends note de votre très important message. Une des occasions

privilegiées pour nos délégations de rencontrer des ONGs locales, quelles qu'elles soient, en matière de droits de l'homme et y compris sur les peuples indigènes, pour les pays qui ont des peuples autochtones, c'est bien sûr le lancement des schémas pays de l'Instrument démocratie et droits de l'homme. Alors bien sûr, dans des pays comme le Canada ou les États-Unis on n'a pas forcément une grande action en matière de financement sur place par le *country based scheme* de l'instrument démocratie et droits de l'homme. Mais dans des pays comme la Russie, oui. On prend bonne note de ce point. Je crois qu'il est très valide et nous allons le faire passer. »

Pedro Martinez Vargas, 2^{ème} représentant de la Commission : « J'aimerais ajouter encore à titre de complément en réponse à votre question... Premier point, la Commission est préoccupée, non seulement par le conflit en Papouasie entre le gouvernement et le mouvement d'indépendance, mais par d'autres conflits également, comme celui que vous avez abordé concernant les litiges sur la terre. Il y a également le problème des pouvoirs politiques locaux. Et par le biais de notre délégation à Djakarta, la Commission essaie de suivre de très près la situation en Papouasie, participant à des réunions des ambassades des États-Unis, de la Nouvelle Zélande ou de l'Australie pour pouvoir discuter sur place à Djakarta des questions concernant la Papouasie.

Comme vous le savez, la Papouasie est **un thème particulièrement sensible** pour le gouvernement indonésien et nous devons faire preuve de la plus grande prudence lorsque nous essayons de dialoguer avec le gouvernement indonésien. Parce qu'il y a une réaction immédiate pour arrêter tout dialogue, toute conversation, sur la situation en Papouasie. Et il y a également un refus de la part du gouvernement indonésien parce qu'ils craignent des conflits ultérieurs et une dégradation de la situation en Papouasie. Nous, lorsque je dis nous, je parle de la Commission, nous suivons de près les plans de l'Indonésie pour réduire les émissions de CO2 en Indonésie. Et la Papouasie joue un rôle essentiel dans ce contexte comme vous le savez. La Papouasie a 32 millions d'hectares de forêt, et la plupart des efforts de l'Indonésie en ce qui concerne les émissions de CO2 vont devoir prendre en considération ce qu'on peut faire en Papouasie.

En ce qui concerne, maintenant, la question qui a été posée par la députée. Oui, nous sommes conscients de ces projets qui concernent trois districts en Papouasie et qui pourraient couvrir **plus d'un million d'hectares**. Ce plan fait partie du plan du gouvernement pour développer l'agriculture dans les zones très lointaines comme Kalimantan ou d'autres régions en Papouasie, pour pouvoir contribuer à l'augmentation de la production. Notre délégation a rencontré dernièrement le ministre de l'agriculture et ceci afin d'essayer d'obtenir plus d'informations sur ce projet et puis pour discuter également sur les moyens pour aboutir à un équilibre équitable entre développement agricole en Papouasie et les engagements à réduire les émissions de CO2, de même que les droits des peuples indigènes dans cette région. Je voudrais vous dire que dans ce contexte nous devons faire preuve de la plus grande prudence pour éviter de se retrouver dans une situation où les autorités ne veulent pas discuter de cette question. Et c'est leur droit. Donc nous essayons de soulever cette question avec la plus grande diplomatie, et les informations que nous avons c'est que **tout ça est encore en phase préparatoire**. Et c'est le ministre des forêts à Djakarta qui doit donner le feu vert, qui doit donner l'approbation officielle pour la conversion des terres. Et la raison qui nous a été donnée par le gouvernement à propos des retards dans cet accord, pour pouvoir transformer des terres forestières en terres agricoles, c'est que le gouvernement est encore en train de délimiter la zone, précisément pour protéger des forêts spécifiques, d'éviter qu'elles ne deviennent des plantations. Le ministre des forêts nous a également dit que le gouvernement doit encore définir combien de terres forestières pourront être destinées à la production agricole.

La semaine dernière, le président indonésien s'est rendu à Oslo, pour les discussions sur le changement de climat et la semaine dernière l'Indonésie a signé un accord de partenariat avec la Norvège dans le domaine de l'environnement. Et dans le cadre de cet accord, le gouvernement indonésien a introduit un moratoire de deux ans sur la déforestation dans toute l'Indonésie. Vu cet accord avec la Norvège et vu les plans de développement faible de carbone en Papouasie **il est très probable que ce projet sera bloqué, au moins dans les deux années à venir**. Bien entendu nous

allons suivre tout cela de très près et nous continuerons à en discuter avec le gouvernement indonésien.

En ce qui concerne la **coopération** en Papouasie dans le domaine de la protection de l'environnement, plus particulièrement la déforestation, l'Union européenne octroie des fonds pour éviter la déforestation dans cette grande île. Il y a un projet d'initiative locale pour réduire la dégradation et la déforestation en Indonésie. C'est un projet d'1,1 millions d'euros qui met surtout l'accent sur la participation locale, y compris des groupes appartenant à des communautés. Et plus globalement, dans le contexte de la coopération entre l'Union européenne et l'Indonésie dans les trois années à venir, pour la période 2011-2014, nous avons établi de nouvelles priorités comme par exemple le changement de climat. Dans cette perspective, la déforestation sera un des éléments essentiels de notre coopération. Et lorsqu'on parle de déboisement, la Papouasie est bien entendu numéro 1 à l'ordre du jour.

Nous avons signé un **accord avec l'Indonésie**. C'est le premier accord de ce type. Et cet accord a fait en sorte que nos relations bilatérales se trouvent désormais dans un cadre plus constructif. Cet accord permet également une discussion dans le domaine des droits de l'homme. Comme mon collègue l'a dit, à la fin du mois il y aura la première réunion du dialogue Droits de l'homme à Jakarta où nous espérons avoir la possibilité de nous pencher sur les questions qui sont déjà à l'ordre du jour, mais également de soulever des questions comme celle-ci en marge des réunions. »

NKN : « Vraiment je vous remercie très sincèrement pour votre réponse, qui a été vraiment très complète. Je suis très satisfaite de la réponse. Merci. »

Un article de la rubrique

- **Droits humains (DROI)**
- **Peuples autochtones**

Mots-clefs : **climat**, **déforestation**, **Indonésie**, **Malind**, **MIFEE**, **Papouasie**, **REDD**, **Survival**